

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TIGEAUX

Séance du jeudi 10 juin 2021

Le dix juin deux mil vingt et un, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis POISSON, Maire.

Étaient présents : Joël TOURTE et Alain LEGRAND, Adjoints, Yvette CHRISTMANN, Christine LE FOLL, Nathalie HOICHEUX, Sonia CAZOT et Fabien RIGAUX, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Olivier BADREAU qui a donné pouvoir à Nathalie HOICHEUX, Pamela SANCHEZ qui a donné pouvoir à Joël TOURTE. Marie-Thérèse LIZOT

Secrétaire de séance : Yvette CHRISTMANN

❖ Délibération n°25/2021 : Projet d'aménagement et de développement durables

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-12 et L. 151-5,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal de Tigeaux du 22 mars 2018 prescrivant la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, avec la définition des objectifs poursuivis et les modalités de concertation,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal de Tigeaux donnant l'accord à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie de poursuivre la procédure engagée de révision du PLU, conformément à l'article L153-9 du Code de l'Urbanisme,
- **Considérant** que le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du PADD telles que présentées et annexées à la présente,
- **Considérant** que ce débat doit également avoir lieu au sein du Conseil Communautaire au plus tard deux mois avant l'examen par le Conseil Communautaire du projet de PLU avant de l'arrêter,
- **Vu** les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, présentées dans la note explicative de synthèse ci-après.

Note explicative de synthèse

Le diagnostic socio-économique, paysager, environnemental et urbain a permis de faire ressortir les atouts et faiblesses du territoire et d'identifier les enjeux pour le développement harmonieux de la commune.

La révision du PLU de Tigeaux vise à répondre aux objectifs suivants :

- ✓ **Permettre un développement de la population dans le but de conserver un bon niveau d'équipements notamment l'école et ce sans compromettre le caractère rural du village,**
- ✓ **Protéger les espaces naturels sensibles, les sites et les paysages,**
- ✓ **Identifier le patrimoine bâti pour encadrer son évolution et sa réhabilitation.**

Accusé de réception en préfecture
077-217704667-20210610-25-2021-DE
Date de télétransmission : 11/06/2021
Date de réception préfecture : 11/06/2021

Le projet communal de TIGEAUX est de promouvoir un développement équilibré par la mise en place d'une politique cohérente d'urbanisation, de maîtrise des déplacements et de gestion économe à l'échelle du territoire communal.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) telles qu'annexées à la présente.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture et
publication et notification



Le Maire,

Francis POISSON



Accusé de réception en préfecture
077-217704667-20210610-25-2021-DE
Date de télétransmission : 11/06/2021
Date de réception préfecture : 11/06/2021